

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Mr Stacho

De : "hostache.andre" <hostache.andre@orange.fr>

Date : 06/06/2018 21:43

Pour : pref-ep-dpmpportsaintlouis@bouches-du-rhone.gouv.fr

Bonjour,

Notre maison est située 46 Plage Nord à Port Saint Louis du Rhône, elle fait partie des habitations incluses dans le projet d'extension du Domaine Public Maritime, comme 3 autres habitations.

Ces maisons bénéficiaient d'une Autorisation d'Occupation Temporaire de la part du Grand Port Maritime de Marseille qui s'est achevé le 1er janvier 2018. Le Domaine Public Maritime prévoit entre autre la protection du littoral. A ce sujet les 4 habitations en question (qui sont en fait des constructions légales, en dur et bénéficiant de l'eau et EDF, et en aucun cas des baraquements), ne gênent pas plus que les constructions industrielles qui foisonnent sur le site.

En matière de risques naturels, ils sont moins dangereux que les risque SEVESO II de certains de ces sites tout proches.

Notre oncle est propriétaire d'une habitation de l'autre côté du golfe de Fos acheté en 1923 par nos aïeux et aucune montée des eaux n'y a été constatée en presque 100 ans (Plage Saint Gervais).

Les travaux du Grand Port ont par contre participé au désensablement massif, impactant durablement la Plage Olga et au-delà.

Concernant les risques de submersion, nous prévoyons une zone de replis et un élévation du sol de l'habitation, si cela permet de conserver celle-ci.

Mais même si cette mesure (facile à réaliser) est envisageable, il est à noter que nous n'avons à ce jour connu qu'un seul sinistre dû au vent avant que nous fassions de gros travaux, car la maison n'avait pas été entretenue correctement avant notre achat.

Il est à noter que si le Grand Port Maritime de Marseille nous a autorisé pendant des années à occuper ses terrains, c'est que la zone comportait peu de danger (ou du moins il faut l'espérer), sans quoi il n'aurait pas pris le risque d'avoir au mieux un procès avec les occupants de la zone louée.

Nous ne sommes pas contre demander une nouvelle AOT à la mairie de Port Saint Louis du Rhône, puisque notre habitation répond à toutes les normes du bâtiment (entièrement réhabilité en 2011, reprises structurelles en autres), et surtout ne dérange à priori personne en tout cas au niveau du voisinage dans le respect de l'environnement naturel (présence de Lys Maritimes sur le terrain, espèce protégée que nous soignons particulièrement).

Cette AOT faisant suite à celle du port ne concernera en aucun cas une nouvelle construction, mais bien une existante, contrairement à d'autres AOT sur le littoral méditerranéen qui nous le savons ne sont pas toutes très heureuses...

Quant à nous, nous ne prenons quasiment jamais de vacances (je suis invalide depuis quelques années), et cette petite maison représente un peu d'évasion et de repos pour nous et pour nos 2 filles qui la connaissent depuis toutes petites.

L'esprit cabanon règne Plage Olga, cela devient rare, nous espérons trouver une solution pour en profiter encore quelques années.

Et pour finir, ma femme a fait ses premiers châteaux de sable il y a 50 ans à Fos au pied du cabanon de son arrière grand-mère, elle a retrouvé à Port Saint Louis le même esprit.

En espérant obtenir votre soutien et votre compréhension, nous restons à votre disposition et vous prions de recevoir, Monsieur Stacho, nos sincères salutations. Françoise et André Hostache